

L'association « Chermignac Loisirs et Sports » organise son concours photo sur le thème
« Drôles de petites bêtes uniquement insectes et araignées»

Règlement du concours photo 2026

- ⊕ Le concours est ouvert à tous sauf aux professionnels et aux membres du jury.
- ⊕ La participation est gratuite.
- ⊕ En participant, chacun garantit être l'auteur des photos présentées. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de litige concernant la propriété de la photo.
- ⊕ L'association se réserve le droit de refuser d'exposer les photos qu'elle juge hors thème et/ou prises antérieurement au 1er janvier 2024.
- ⊕ Chaque participant déclare qu'il dispose de l'accord des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

Comment participer?

- ⊕ Pour s'inscrire, remplir le bulletin de participation joint en annexe du règlement. Il est téléchargeable sur le site www.chermignac.fr.
- ⊕ Chaque participant peut déposer 2 photos maximum. Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur. **Les photos seront présentées sans support ni marges, au format 20x30.**
- ⊕ Au dos, inscrire votre nom et prénom, le lieu de prise de vue ainsi que le titre.
- ⊕ Il est interdit de retoucher les photos.
- ⊕ Les photos devront être remises en mairie au plus tard **le 20 avril 2026** avec le bulletin de participation.
- ⊕ L'association « Chermignac Loisirs et Sports » ainsi que la mairie se réservent le droit d'exploiter les photos pour un usage non commercial dans le cadre de la promotion de la commune (insertion dans le journal municipal, sur le site internet de la commune...).
- ⊕ L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos qu'il pourra récupérer en mairie à l'issue du concours sinon il devra fournir une enveloppe timbrée à son adresse.

Le calendrier

- ⊕ *Inscription et dépôt des photos en mairie de Chermignac jusqu'au 20 avril 2026.*
- ⊕ *Vernissage de l'exposition à la mairie de Chermignac le vendredi 24 avril 2026 à 18h.*
- ⊕ *Exposition des photos à la mairie de Chermignac du 24 avril 2026 au 29 mai 2026.*
- ⊕ *Date limite des votes du public: jeudi 28 mai 2025*
- ⊕ *Remise des prix en mairie de Chermignac le vendredi 29 mai à 18h.*

Les gagnant(e)s

- ⊕ *Quatre prix seront attribués.*

PRIX DU PUBLIC

Pendant l'exposition, chaque visiteur pourra voter pour sa photo préférée en déposant son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. La photo gagnante sera celle qui aura reçu le plus de suffrages.

Le gagnant recevra **un bon d'achat d'une valeur de 75 €** valable chez Déclic 17, cours national, Saintes.

PRIX DES ENFANTS

Chaque enfant, visiteur de l'exposition, pourra voter pour sa photo préférée en déposant son bulletin de vote dans une urne « spéciale enfants ».

Le gagnant du « Prix des enfants » recevra **un bon pour un agrandissement photo 20x30** chez notre partenaire Déclic 17, cours national, Saintes.

PRIX DU JURY

Un jury composé de membres de l'association « Chermignac Loisirs et Sports » et d'un photographe professionnel invité choisira parmi les photos exposées la « meilleure » photo.

Le gagnant recevra **un bon d'achat d'une valeur de 75€** valable chez Déclic 17, cours national, Saintes.

PRIX SPÉCIAL DU JURY pour les écoliers de Chermignac photographes

Un jury composé de membres de l'association « Chermignac Loisirs et Sports » et d'un photographe professionnel invité choisira parmi les photos exposées la « meilleure » photo.

Le gagnant recevra **un bon pour un agrandissement photo 20x30** chez notre partenaire Déclic 17, cours national, Saintes.